

facture registre securite

ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE

TOUS CORPS D'ÉTAT

David Virseda

V/Réf: 5 RUE DE KABYLIE
75019 PARIS
Parking plate forme

ASL FLANDRES SUD
c/o CABINET GERLOGE
9 RUE LA BRUYERES
75009 PARS

N/Réf: FACTURE N°104/2020

Paris le,

3-janv.-20

Travaux réalisés sur le chantier cité en référence.

DESIGNATION	QTS	Prix unitaire	Prix HT
Suite à votre demande d'intervention			
Mise en place d'un registre de sécurité dans le placard ou se trouve l'alarme incendie			
1 heure de M.O	1	65,00 €	65,00 €
1 prise en charge	1	60,00 €	60,00 €
1 registre de sécurité rouge	1	50,00 €	50,00 €

SAISI le
15 JAN. 2020

500 5763
- 6 FEV. 2020
PAYÉ

MONTANT HT	175,00 €
TVA 10%	17,50 €
MONTANT TTC	192,50 €

A régler au plus tard le 15/01/2020

en cas de retard de paiement, il sera appliqué des pénalités de 0,12% par mois de retard

Paieement anticipé: 0%

TVA acquittée sur les encaissements

Pour frais de recouvrement prévu au douzième alinéa du I de l'article L.441-6 est fixé à 40€

Merci d'adresser votre règlement à l'adresse ci-dessous:

22 RUE DE LA MAIRIE
95820 BRUYERES SUR OISE

chargé gullb et
B p par
le 7/01/2020

ÉLECTRICITÉ – BÂTIMENT – RÉNOVATION CHAUFFAGE – INTERPHONE – DIGICODE

209 Avenue Gambetta 75020 PARIS

Tél : 01 39 37 93 85 – Virseda David – Virseda Vincent : 06 26 80 75 05

Virseda Gaël : 06 31 92 61 70

Mail : david.virseda@hotmail.fr

Sarl.virseda@gmail.com

SARL au capital de 280 000 € - RM - N° intracommunautaire FR 94499482677 - Siret 499 482 677 00022 - Code APE 4321 A - Qualifelec N°40-04-08324-93-00
Assurance RC et Décennale N° 48305586 ALLIANZ MR HALY 19 place Omer Vallon 60500 CHANTILLY

Refect alimentair pmp relevage

ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE

TOUS CORPS D'ÉTAT

David Virseda

OS 19807

V/Réf: ASL FLANDRES SUD
11-13, rue Gaston Rebuffat
75019 PARIS

FLANDRE SUD (ASL)
c/o CABINET GERLOGE
9 RUE LA BRUYERE
75009 PARS

N/Réf: FACTURE N°866/2020

10

Paris le,

12-mars-20

Travaux réalisés sur le chantier cité en référence.

DESIGNATION	QTS	Prix unitaire	Prix HT
Suite à un incendie survenu au parking au niveau des pompes de relevage Depuis la boîte de dérivation à gauche passage de 2 nouveau câbles 5G2,5 et d'un câble alarme jusqu'au coffret pompe de relevage Raccordement et vérification de l'installation Remplacement du BAES incendié Fourniture d'un nouveau BAES LED	ens 1	415,00 €	415,00 €

S.
23 MAR. 2020
P.

MONTANT HT	415,00 €
TVA 10%	41,50 €
MONTANT TTC	456,50 €

A régler au plus tard le 31/03/2020

en cas de retard de paiement, il sera appliqué des pénalités de 0,12% par mois de retard

Paiement anticipé: 0%

TVA acquittée sur les encaissements

Pour frais de recouvrement prévu au douzième alinéa du I de l'article L.441-6 est fixé à 40€

23 MAR. 2020
PAYÉ

Ben peu payé
FA B 19/03/2020
A payé avec assurance

ÉLECTRICITÉ – BÂTIMENT – RÉNOVATION CHAUFFAGE – INTERPHONE – DIGICODE

209 Avenue Gambetta 75020 PARIS

Tél : 01 39 37 93 85 – Virseda David – Virseda Vincent : 06 26 80 75 05

Virseda Gaël : 06 31 92 61 70

Mail : david.virseda@hotmail.fr

Sarl.virseda@gmail.com

SARL au capital de 280 000 € - RM - N° intracommunautaire FR 94499482677 - Siret 499 482 677 00022 - Code APE 4321A - Qualifelec N°40-04-08324-93-00
Assurance RC et Décennale N° 48305586 ALLIANZ MR HALY 19 place Omer Vallon 60500 CHANTILLY

03 AVR. 2020

Facture 20141690 du 26/03/2020

Installation :

ASL BD DE LA VILLETTE RD/223
7 Rue De Kabylie/11 . rebiffat

2/6, Rue de Tanger / 7 rue de Kabylie/
11 rue Gaston Rebuffat
75019 PARIS 19

Cabinet GERLOGE

9 rue La Bruyère

**75009 PARIS
France**

Client	Votre référence	Représentant
C5001436	RPLT COFFRET SONDE ET TUYAUTERIE	Service Commercial

Désignation	Quantité	Prix unitaire	Remise	Montant	Tva
-------------	----------	---------------	--------	---------	-----

Suivant notre devis n°19111033 du 23/04/2019
et votre bon de commande S.9206/aub/OTSW19807 du 26/02/2020

Travaux effectués le 09/03/2020

PJ: PV de réception de chantier et votre bon de commande

Début chapitre **FOURNITURE MATERIEL**

Réduction MM 66x50 galva	2,000	23,840		47,68	1
BRIDE GALVANISEE TARAUEE DN65	2,000	28,350		56,70	1
Joint klingerit DN65	2,000	3,040		6,08	1
EMBOUTS TARAUEDES 50/63 40X49	2,000	23,400		46,80	1
EMBOUTS TARAUEDES 50/63 40X49	2,000				1
EMBOUT PVC PRESSION MIXTE A COLLER FM D50/63 - FILETAGE 1"1/2	4,000				1
REDUCTION SIMPLE MF 63X50	2,000	2,760		5,52	1
Boulon zingué 6/8 16x60	8,000	0,960		7,68	1
TUBE PVC PRESSION PN16 D63	6,000	15,640		93,84	1
UNION 3 PIECES PVC PRESSION A COLLER	2,000	20,160		40,32	1
MANCHON PVC PRESSION	4,000	4,800		19,20	1
COUDE PVC PRESSION 90°	4,000	5,360		21,44	1
SONDE DE NIVEAU IPAE-0-1M-30 MT	1,000	547,750		547,75	1
TUBE PVC PRESSION PN16 D50	5,000	19,150		95,75	1
TUBE PVC PRESSION PN16 D50	5,000				1
COUDE PVC PRESSION 90° 50MM	4,000	3,700		14,80	1
MANCHON PVC PRESSION D50	4,000	2,920		11,68	1
MAMELON EGAL MM N°280 GALVA 40X49	2,000	4,080		8,16	1
Vanne à boisseau sphérique FF 40x49	3,000	41,800		125,40	1
MAMELON MM N°530 GALVA LONGUEUR 100MM 40X49	3,000	4,160		12,48	1
MAMELON MM N°530 GALVA LONGUEUR 80MM 40X49	3,000	4,690		14,07	1
MAMELON MM N°530 GALVA LONGUEUR 150MM 40X49	3,000	5,285		15,87	1

Sous-total

1 191,22

Facture **20141690** **du** **26/03/2020**

Installation :
ASL BD DE LA VILLETTE RD/223
7 Rue De Kabylie/11 . rebiffat

2/6, Rue de Tanger / 7 rue de Kabylie/
11 rue Gaston Rebuffat
75019 PARIS 19

Cabinet GERLOGE

9 rue La Bruyère

75009 PARIS
France

Client	Votre référence	Représentant
C5001436	RPLT COFFRET SONDE ET TUYAUTERIE	Service Commercial

Désignation	Quantité	Prix unitaire	Remise	Montant	Tva
Té égal F 40x49 galva	2,000	10,200		20,40	1
EMBOUT PVC PRESSION MIXTE A COLLER FM D50/63 - FILETAGE 1"1/2	2,000	10,180		20,36	1
COUDE 90° PETIT RAYON MF GALVA 40x49	1,000	8,520		8,52	1
Total chapitre FURNITURE MATERIEL				1 240,50	
Début chapitre FURNITURE MATERIEL					
CARROTAGE	1,000	380,000		380,00	1
Petites fournitures	1,000	15,000		15,00	1
Mise en sécurité du site / Evacuation et recyclage des déchets	1,000	15,000		15,00	1
Total chapitre FURNITURE MATERIEL				410,00	
Début chapitre MISE EN OEUVRE					
FORFAIT MAIN D'OEUVRE TECHNICIENS TRAVAUX IDF	1,000	1 568,001		1 568,00	1
Total chapitre MISE EN OEUVRE				1 568,00	

SAINT
16 AVR. 2020

*Ben pour peut
FA le 9/4/20
A compl: 2310€
chargement*

23 AVR. 2020
PAYÉ

Code	BaseTVA	Taux	Montant TVA
1	3 218,50	10,00	321,85

Total HT	3 218,50	€
Total TTC	3 540,35	€
Acompte	0,00	€
Net à payer	3540,35	€

Virement à 30 jours fin de mois
Echéance 30/04/20

Nos marchandises sont soumises aux conditions générales de vente mentionnées au verso et notamment à la clause de réserve de propriété.
Indemnité forfaitaire frais de recouvrement: 40 Euro (décret du 02 octobre 2012)



PROCES VERBAL DE RECEPTION DE CHANTIER

Dossier Affaire : 306 030

A - Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché

Maitre d'ouvrage^(I)

Client : C5001436
 Cablnet GERLOGE
 Site : 10000086
 Contrat : 10000087
 Equipement concerné : 10000087
 REL2

Adresse de l'intervention :

2/6, Rue de Tanger / 7 rue de Kabylie/
 11 rue Gaston Rebuffat
 75019 PARIS 19
 Téléphone : ~~01 55 84 05 21~~
 Contact :
 Technicien Secteur : TECH OTGS AUTO

B - Objet de du marché : REFECTIION POSTE DE RELEVAGE

- Réception de l'ouvrage
 Réception partielle concernant : _____

C - Proposition

Je soussigné, maître d'ouvrage (Nom, prénom) : _____

Propose de prononcer la réception :

- Réception sans réserve
 Réception sous réserve du motif suivant :

D - Information

Complement d'information :

- reparation des refoulement du poste de relevage
- remplacement de la sonde
- pas d'envoi car pas de courant - gardien absent
- Pas d'accès au TGBT
- Poste à l'arrêt - voir V06/T25-540 en défaut

E - Signature

Lieu et date : Paris le 9/03/2022	
Signature maître d'ouvrage (I)	Signature maître d'oeuvre (II)

(I) Maître d'ouvrage = entité porteuse du besoin

(II) Maître d'oeuvre = entité réalisant l'ouvrage

Copie : Titulaire(s)



SESEM

Tel: 01 55 84 05 20

70-74, rue Ambroise Croizat - 93207 Saint-Denis Cedex- Siret : 652 022 062 00051 - APE 4322B - SAS au capital de 289 000 €

Fax: 01 55 84 05 21

S011DF

PRE 435

Cabinet GERLOGE

ADMINISTRATEUR DE BIENS - Siège Social : 9 Rue la Bruyère - 75009 PARIS

GERANCE ☎ : 01.42.27.27.82 ✉ : gerance@gerloge.fr COMPTABILITE ☎ : 01.42.27.93.20 ✉ : compta@gerloge.fr
LOCATION VENTE ☎ : 01.42.27.82.07 ✉ : transaction@gerloge.fr

BON DE COMMANDE

SESEM
LA MANUFACTURE CS 40001
70-74 RUE AMBROISE CROIZAT
93207 SAINT DENIS CEDEX

A rappeler impérativement
N/Réf. : S.9206 /aub /OSTW19807

TÉLÉPHONE : 01 55 84 05 20
TÉLÉCOPIE : 01 55 84 05 21

Paris, le 26 février 2020

Copropriété : FLANDRE SUD (ASL)
Affaire suivie par: Fabien AUBRY

Messieurs,

En notre qualité de syndic de l'immeuble, conformément à votre devis accepté n° 19111033 du 23/04/2019, nous vous remercions de bien vouloir intervenir dans la résidence :

FLANDRE SUD (ASL)
BLD DE LA VILLETTE/RUE DE TANGE
RUE DE KABYLIE/RUE G.REBUFFAT
75019PARIS

OBJET :
Nous vous donnons notre accord concernant le devis n° 19 111 033 établi pour un montant de 3 894.55 € ci-joint devis modifié

Désignation du lot :
Etage : Porte : Escalier : Digicode :

Nom de l'occupant :
Tél. domicile : Tél. portable : Tél. profess. :

Date limite d'intervention : 26/02/2020. Vous voudrez bien nous accuser réception de la présente demande et nous confirmer votre intervention dès sa réalisation.

Montant ferme TTC : 3894.55 €.

Dans cette attente,

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

AUBRY Fabien

Copie, pour information, au conseil syndical

Vos travaux seront réalisés en respect des règles de l'art ainsi que de toutes les dispositions applicables du Code de la Santé Publique et du Code du Travail.

Votre facture sera établie au nom de notre mandataire renseigné ci-dessus, domicilié en notre Cabinet. Elle fera apparaître la décomposition en prix unitaires des différentes fournitures, la main d'œuvre et les frais de déplacement.

Le présent bon de commande devra être IMPERATIVEMENT joint à la facture ainsi que le devis correspondant, le cas échéant.

ATTESTATION TRAVAUX TVA 10% - COMMANDE N°19807

Immeuble de plus de 2 ans Affecté à plus de 50% en usage d'habitation



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire
SESEM

Domiciliation
**SG COURBEVOIE (03829)
3 PL DE SAVERNE
92400 COURBEVOIE**

Référence bancaire

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30003	03829	00020129646	96

IBAN : **FR76 3000 3038 2900 0201 2964 696**

BIC-ADRESSE SWIFT : **SOGEFRPP**

SESEM

70-74 rue Ambroise Croizat – La Manufacture – 93207 Saint Denis Cedex

Tél : + 33 (0) 1 55.84.05.20 – Fax : +33 (0) 1 55.84.05.21

facturation@sesem.fr

SESEM – SAS au capital de 289.000 € - R.C.652022062 Bobigny – SIRET 652022062.00051 – NAF 4322 B



Remise en état tableau pomp relevage

La Manufacture - 70-74 rue Ambroise Croizat
CS 40001 - 93207 SAINT-DENIS Cedex

Tél. 01.55.84.05.20 - Fax 01.55.84.05.21
www.sesem.fr - facturation@sesem.fr

SAS au capital de 289 000 € - TVA FR 88652022062
SIRET : 652 022 062 00051 - RCS Bobigny - APE 4322B
IBAN : FR76 3000 3038 2900 0201 2964 696
BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP

03 AVR. 2020

Facture 20141690 du 26/03/2020

Installation :
ASL BD DE LA VILLETTE RD/223
7 Rue De Kabylie/11 . rebiffat

Cabinet GERLOGE

2/6, Rue de Tanger / 7 rue de Kabylie/
11 rue Gaston Rebuffat
75019 PARIS 19

9 rue La Bruyère
75009 PARIS
France

Client	Votre référence	Représentant
C5001436	RPLT COFFRET SONDE ET TUYAUTERIE	Service Commercial

Désignation	Quantité	Prix unitaire	Remise	Montant	Tva
Suivant notre devis n°19111033 du 23/04/2019					
et votre bon de commande S.9206/aub/OTSW19807 du 26/02/2020					

Travaux effectués le 09/03/2020

PJ: PV de réception de chantier et votre bon de commande

Début chapitre	FOURNITURE MATERIEL				
Réduction MM 66x50 galva	2,000	23,840		47,68	1
BRIDE GALVANISEE TARAUEE DN65	2,000	28,350		56,70	1
Joint klingerit DN65	2,000	3,040		6,08	1
EMBOUTS TARAUES 50/63 40X49	2,000	23,400		46,80	1
EMBOUTS TARAUES 50/63 40X49	2,000				1
EMBOUT PVC PRESSION MIXTE A COLLER FM D50/63 - FILETAGE 1"1/2	4,000				1
REDUCTION SIMPLE MF 63X50	2,000	2,760		5,52	1
Boulon zingué 6/8 16x60	8,000	0,960		7,68	1
TUBE PVC PRESSION PN16 D63	6,000	15,640		93,84	1
UNION 3 PIECES PVC PRESSION A COLLER	2,000	20,160		40,32	1
MANCHON PVC PRESSION	4,000	4,800		19,20	1
COUDE PVC PRESSION 90°	4,000	5,360		21,44	1
SONDE DE NIVEAU IPAE-0-1M-30 MT	1,000	547,750		547,75	1
TUBE PVC PRESSION PN16 D50	5,000	19,150		95,75	1
TUBE PVC PRESSION PN16 D50	5,000				1
COUDE PVC PRESSION 90° 50MM	4,000	3,700		14,80	1
MANCHON PVC PRESSION D50	4,000	2,920		11,68	1
MAMELON EGAL MM N°280 GALVA 40X49	2,000	4,080		8,16	1
Vanne à boisseau sphérique FF 40x49	3,000	41,800		125,40	1
MAMELON MM N°530 GALVA LONGUEUR 100MM 40X49	3,000	4,160		12,48	1
MAMELON MM N°530 GALVA LONGUEUR 80MM 40X49	3,000	4,690		14,07	1
MAMELON MM N°530 GALVA LONGUEUR 150MM 40X49	3,000	5,285		15,87	1
Sous-total				1 191,22	



La Manufacture - 70-74 rue Ambroise Croizat
CS 40001 - 93207 SAINT-DENIS Cedex

Tél. 01.55.84.05.20 - Fax 01.55.84.05.21
www.sesem.fr - facturation@sesem.fr

SAS au capital de 289 000 € - TVA FR 88652022062
SIRET : 652 022 062 00051 - RCS Bobigny - APE 4322B
IBAN : FR76 3000 3038 2900 0201 2964 696
BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP

Facture 20141690 du 26/03/2020

Installation :
ASL BD DE LA VILLETTE RD/223
7 Rue De Kabylie/11 . rebiffat

2/6, Rue de Tanger / 7 rue de Kabylie/
11 rue Gaston Rebuffat
75019 PARIS 19

Cabinet GERLOGE

9 rue La Bruyère

**75009 PARIS
France**

- 4 JUN 2020
PAYÉ

Client	Votre référence	Représentant
C5001436	RPLT COFFRET SONDE ET TUYAUTERIE	Service Commercial

Désignation	Quantité	Prix unitaire	Remise	Montant	Tva
Té égal F 40x49 galva	2,000	10,200		20,40	1
EMBOUT PVC PRESSION MIXTE A COLLER FM D50/63 - FILETAGE 1"1/2	2,000	10,180		20,36	1
COUDE 90° PETIT RAYON MF GALVA 40x49	1,000	8,520		8,52	1
Total chapitre Fourniture Matériel				1 240,50	
Début chapitre Fourniture Matériel					
CARROTAGE	1,000	380,000		380,00	1
Petites fournitures	1,000	15,000		15,00	1
Mise en sécurité du site / Evacuation et recyclage des déchets	1,000	15,000		15,00	1
Total chapitre Fourniture Matériel				410,00	
Début chapitre Mise en Oeuvre					
FORFAIT MAIN D'OEUVRE TECHNICIENS TRAVAUX IDF	1,000	1 568,001		1 568,00	1
Total chapitre Mise en Oeuvre				1 568,00	

- 5 JUN 2020
PAYÉ

SAISI le
12 JUN 2020

SAISI le
16 AVR. 2020

*Ben pour peut
FA le 9/04/2020
A compt: 2310€
payer sld
de 28/04/2020*

23 AVR. 2020
PAYÉ

Code	BaseTVA	Taux	Montant TVA	Total HT	Total TTC	Acompte	Net à payer
1	3 218,50	10,00	321,85	3 218,50 €	3 540,35 €	0,00 €	3540,35 €

Virement à 30 jours fin de mois
Echéance 30/04/20

Nos marchandises sont soumises aux conditions générales de vente mentionnées au verso et notamment à la clause de réserve de propriété.
Indemnité forfaitaire frais de recouvrement: 40 Euro (décret du 02 octobre 2012)

Facture	Client	Montant
20141690	C5001436	3 540,35



ASCENSEUR
ESCALATOR
PORTE
ELEVATEUR

Remplacement barrage cellule

Siège social : Tour Défense Plaza, 23/27 rue Delarivière-Lefoullon, 92800 Puteaux

Adresse de règlement : OTIS TSA 60077 93736 Bobigny Cedex 9

SCS au capital de 6 202 305 Euro - Siren 542 107 800 R.C.S Nanterre - APE 4329B

N°TVA : FR 72 542 107 800 - Groupe UTC Division Ascenseurs

Police d'assurance RC : CHUBB European Group FRCANA45838 du 01/12/2020 au 30/11/2021

Client 605435
CABINET GERLOGE
9 RUE LA BRUYERE
75009 PARIS

17 DEC. 2020

Facture ORIGINAL

Date 10/12/2020

441020 708 354 1/2



Concerne

TINLGP
11 RUE GASTON REBUFFAT
75019 PARIS 19

CABINET GERLOGE
SDC FALNDRE SUD ASL
9 RUE LA BRUYERE
75009 PARIS

Référence client:

N° pièce : VPF 91093635

Page 1/2

ORDRE DE SERVICE S.9206/aub/OSTW20623 du 19/11/2020 Monsieur AUBRY
FLANDRE SUD ASL
Remplacement Barrage Cellule Hors Service (Nettoyages Parking)



Total HT des travaux (*)
TVA à 10,00 %
Montant total TTC

695,20 €
69,52 €
764,72 €

(*) voir détail des travaux joint dans les pages suivantes



*Ben pour payer
par le 17/12/2020
charge quelle A*

Date de paiement : avant le 09/01/2021 - Aucun escompte pour paiement anticipé

Intérêts de retard : Clients privés: 1,5 ou 3 fois le taux d'intérêt légal (TIL) selon contrat.
Clients publics: taux BCE +7 points ou TIL +2 points selon marché. Professionnels: taux BCE +10 points. Selon Décret n°2012-1115, en sus un forfait de 40 EUR par facture pour les Professionnels.

1) Paiement par virement, compte OTIS IBAN: FR76 3000 4013 2800 0115 6298 704 BIC: BNPAFRPPXXX
Merci d'envoyer vos avis de virements à OTIS TSA 60077 93736 BOBIGNY Cedex 9

2) Paiement par chèque : Coupon à détacher et à joindre à votre règlement. A retourner à l'adresse
OTIS TSA 60077 93736 BOBIGNY CEDEX 9

CLIENT : **O43LTN**
CONTRAT : **TINLGP**
FACTURE : **VPF 91093635**

MONTANT TTC : 764,72 EUR

OTIS
TSA 60077
93736 Bobigny Cedex 9

Pour tout renseignement, contactez :
Isabelle BLECH - 58307
1 Avenue des Marguerites 94390 BONNEUIL-SUR-MARNE
Tél. : 01-45-13-18-80 Fax : 01-45-13-18-81

2500009109363500000000095829

76472



ASCENSEUR
ESCALATOR
PORTE
ELEVATEUR

Siège social : Tour Défense Plaza, 23/27 rue Delarivière-Lefoullon, 92800 Puteaux

Adresse de règlement : OTIS TSA 60077 93736 Bobigny Cedex 9

SCS au capital de 6 202 305 Euro - Siren 542 107 800 R.C.S Nanterre - APE 4329B

N°TVA : FR 72 542 107 800 - Groupe UTC Division Ascenseurs

Police d'assurance RC : CHUBB European Group FRCANA45838 du 01/12/2020 au 30/11/2021

Client 605435
CABINET GERLOGE
9 RUE LA BRUYERE
75009 PARIS

Facture ORIGINAL

Date 10/12/2020

Concerne

TINLGP

11 RUE GASTON REBUFFAT
75019 PARIS 19

Référence client:

CABINET GERLOGE
SDC FALNDRE SUD ASL
9 RUE LA BRUYERE
75009 PARIS

N° pièce : VPF 91093635

Page 2/2

N° Appareil NYN08

Désignation

Remplacement Barrage Cellule Hors Service
(Nettoyages Parking)

Quantité

1

PVU

477,66 €

Total HT

477,66 €

Total Matériel

477,66

Total Main d'oeuvre

217,54

TOTAL HT TOUS TRAVAUX

695,20 €

En demande

NYN08

100 % Mise à disposition

695,20 €

695,20 €

Total en demande

695,20

Montant des factures précédentes à déduire

0,00 €

Montant HT

695,20 €

TVA à 10,00 %

69,52 €

Montant TTC

764,72 €



0
2/2
354
441020 709



SYBAT

Rénovation Générale

22/09/2020

FACTURE N° 00378
ADRESSE CHANTIER
11/13 Rue Gaston Rebuffat
75019 Paris (PARKING)

FLANDRE SUD (ASL)
C/O CABINET GERLOGE
9 rue la bruyère
75009 Paris

Débarras du parking :

- *Débarras les couloirs de parking
- *Débarrasse tout ce qu'il y a dans l'escalier
- *Nettoyer l'escalier entre RDC au 4^{ème} sous-sol



H.T 255.00 €

- *Débarrasse tout ce qu'il y a dans le local au 4^{ème} sous-sol
- *Mis en sacs poubelle 130 litres.
- *mis en sacs gravant.
- *transport.
- *Mis à la déchèterie payant.



H.T 145.00 €

- *Fourniture et pose un cadenas avec un code

H.T 35.40 €

Nettoyage Générale à la fin de débarras.

-Nettoyage à la fin de chantier

TOTAL H.T.	435.40 €
T.V.A 10%	43.54 €
T.T.C	478.94 €

Bon pour payé FAC 14/12/2020

*440,00€ en chèque quill B
38,94€ en chèque quill A*

DUBERNARD

matériel et service incendie



FACTURE n° F2008525 du 28/08/2020

1/1

04 NOV. 2020

Adresse de facturation

GERLOGE CABINET

9 rue la Bruyère

7509 PARIS

Adresse de livraison

Résidence Flandre Sud

11-13 rue Gaston Rébuffat

75019 PARIS 19

C2010250/1

Compte n° : 22619 / 226190903

Représentant : 288

V/Ref. : Vérification annuelle (M)

Technicien : BENLALA Ryad/GD

Date vérification 25/08/2020

Condition règlement : Chèque à 30 jours 28/09/2020

Article	Description	Qté	P.U. HT	Rem.	Montant HT	
PCS	vérification colonne sèche	2,00	465,63 €		931,26 €	1
PID 005	indemnité vacation SIFAI	1,00	43,89 €		43,89 €	1

HT	Montant HT	TVA	Montant TVA	Montant TTC
1	975,15	20,00 %	195,03	A PAYER 1 170,18 Euros

13 DEC. 2020
Par13 DEC. 2020
PAYÉ

Montant	1 170,18 Euros
Compte N°	22619
Facture N°	F2008525

Les conditions générales de vente sont disponibles sur notre site www.dubernard.fr

BNP PARIBAS FR76 3000 4000 6800 0200 0016 038 BIC BNPAFRPPXXX - CREDIT COOPERATIF FR76 4255 9100 0008 0014 4795 219 BIC CCOPFRPPXXX

DUBERNARD

29 rue Mozart BP 18

F-78801 HOUILLES CEDEX

société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros

siret 609 801 535 00012 ape 2829B tva FR 40 609 801 535

service.clients@dubernard.fr

01 39 68 18 18

01 39 68 24 24

www.dubernard.fr

entreprise certifiée

ISO 9001

ISO 14001

APSAD
Service d'installation
et de maintenance des extincteurs
(différentiel 14 - NF 285)
Certifications délivrées par CNPP Cert. (www.cnpp.com)
et AFNOR Certification (www.marque-nf.com).

ANI018 - 01/2020

Conditions générales de vente disponibles sur www.dubernard.fr. La clause de réserve de propriété loi du 12 mai 1980, est applicable à toutes nos ventes.

Tél. 01.55.84.05.20 - Fax 01.55.84.05.21

www.sesem.fr - facturation@sesem.fr

SAS au capital de 289 000 € - TVA FR 88652022062

SIRET : 652 022 062 00051 - RCS Bobigny - APE 4322B

IBAN : FR76 3000 3038 2900 0201 2964 696

BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP

Facture **20140573** du **22/01/2020**

Installation :

ASL BD DE LA VILLETTE RD/223
7 Rue De Kabylie/11 . rebiffat

2/6, Rue de Tanger / 7 rue de Kabylie/

11 rue Gaston Rebuffat

75019 PARIS 19

Cabinet GERLOGE

9 rue La Bruyère

75009 PARIS

France

Client	Votre référence	Représentant
C5001436	Contrat N° 10000087	Service Commercial

Désignation	Quantité	Prix unitaire	Remise	Montant	Tva
-------------	----------	---------------	--------	---------	-----

Période contractuelle du 01 Janvier 2020 au 31 Décembre 2020
Période de facturation de 01 Janvier 2020 au 31 Décembre 2020

CONTRAT 6 visites annuelles TVA taux réduit

Montant de base : 436,45

Révision : $P = P_0 * 0,150 + 0,850 * (S/S_0)$

S₀ : Valeur Juillet 2011 = 478,00

S : Valeur Juillet 2019 = 550,60

Equipement 10000087 - Nombre 1 - 4ème S/Sol face Emplacement 13

Type équipement REL2 - Poste de relevage 2 pompes EU Série

1,000	492,800	492,80	0
-------	---------	--------	---

500 57 65
201... 2020
PAYÉ

REFERENCE : ASL FRANCE SUD

12 FEV. 2020

Bon pour payé
FA 6
11/02/2020
Chargé Gerloge A

Code	BaseTVA	Taux	Montant TVA
0	492,80	10,00	49,28

Total HT 492,80 €

Total TTC 542,08 €

Acompte 0,00 €

Net à payer **542,08 €**

Virement à 30 jours fin de mois

Echéance 29/02/20

Nos marchandises sont soumises aux conditions générales de vente mentionnées au verso et notamment à la clause de réserve de propriété.
Indemnité forfaitaire frais de recouvrement: 40 Euro (décret du 02 octobre 2012)

Facture	Client	Montant
20140573	C5001436	542,08

PAPILLON A JOINDRE LORS DU REGLEMENT

cahier de surveillance

Securitas Alert Services



Adresse de facturation
GERLOGE
ADMINISTRATEURS DE BIENS
9 rue la Bruyere
75009 PARIS
France

15 OCT. 2020

GERLOGE
ADMINISTRATEURS DE BIENS
9 rue la Bruyere
75009 PARIS

19 OCT. 2020
PAYÉ

Pour nous contacter
Securitas Alert Services
393 CHEMIN DU BAC A TRAILLE
69643 CALUIRE ET CUIRE

Tél : 0825 00 10 99
Fax : 0825 30 45 44
E-mail: service.clients@securitas.fr

À rappeler dans
votre correspondance
N° client payeur : 1919018
N° client facturé : 1919018

Alert Services, the Securitas Monitoring Company*

Page 1/3

Vous n'avez toujours pas opté pour l'envoi de vos factures par email ?
contactez vite votre service clients afin de nous communiquer votre adresse
valide

TVA intracommunautaire :

Siège social :
SECURITAS ALERT SERVICES
393 chemin du Bac à Traille
CS 90161
69643 CALUIRE ET CUIRE

SAS au Capital de 1 288 470 €
350 139 051 RCS Lyon
Autorisation administrative N°
AUT-069-2117-10-25-20180364286
du 25 octobre 2018 délivrée par le CNAPS

FACTURE N° 2920193915 du 25/09/2020 à nous régler avant le 24/10/2020

Total Facture HT	183,00 €
Taxe CNAPS HT	0,00 €
Total TVA (sur les encaissements)	36,60 €
Total € TTC (voir détail en annexe)	219,60 €

"L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient" (article L.612-14 du CSI).

Code APE : 8020Z
N° intracommunautaire : FR91350139051

Qualification APSAD Service de télésurveillance P3 sous le N° 1720231
APSAD

- > Mode de paiement : Voir au verso du TIP SEPA
- > Condition de règlement : 30 jours
- > Sans escompte applicable
- > Taux annuel des pénalités de retard : 0,12 %
- > Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement 40€
- > Veuillez effectuer vos virements sur le compte bancaire ci-dessous
- > RIB : 30002 00572 0000003798N 14 PARIS SECURITAS ALERT SERVICES
- > BIC : CRLYFRPP - IBAN : FR39 3000 2005 7200 0000 3798 N14

Bon pour payé le 3/10/2020
charge galle H

Les prestations de Securitas Alert Services sont soumises aux conditions générales de vente figurant au verso.

*Alert Services, la société de télésurveillance de Securitas

IBAN : **JOIGNEZ UN RIB**
ICS : FR26ZZZ374253
RUM : TIP004000202010133121102920193915

N° 2920193915 du 25/09/2020
N° client : 1919018

Date et Lieu	Signature

TIP SEPA

MONTANT en euros
219,60

-GERLOGE -ADMINISTRATEURS DE BIENS-9 rue la Bruyere---75009 PARIS

A retourner signé et affranchi à l'adresse ci-dessous

TESSI - SECURITAS ALERT SERVICES SAS
92885 NANTERRE Cedex 9

Le TIP SEPA remplace le chèque. Datez-le, signez et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe. Ajoutez votre RIB, RIP ou RICE pour une première utilisation.

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Securitas Alert Services à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Securitas Alert Services. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception votre compte pour le montant indiqué

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

029201939151

004000000335 78202010133121102920193915909105 21960

Synthèse des conditions générales de vente

CGV 02/2020

Article 1 - Généralités

La télésurveillance consiste à recevoir, enregistrer et traiter des alarmes automatiquement transmises par le transmetteur du système d'alarme ci-après « Système ». Securitas traite les informations depuis une Station de télésurveillance conformément aux consignes, convenues avec le Client.

Les communications audio, image ou vidéo donnent lieu à enregistrement. Ils sont conservés, conformément aux règles APSAD trois mois pour l'audio et un mois pour les images et vidéos.

Le Client communique à Securitas, sous sa seule responsabilité, les coordonnées à jour de ses contacts et un mot de passe. Securitas préconise au moins une mise à jour annuelle des consignes et notamment avant toute absence prolongée. Le Client modifie ses consignes par L.R.A.R. par fax ou en ligne dans son espace client. Le nombre de mises à jour par L.R.A.R. ou fax est limité dans les conditions particulières et, au-delà, elles sont facturées au tarif en vigueur.

Les modifications prennent effet dans les soixante douze heures suivant leur réception. Le Client sensibilise les contacts à la possibilité d'un appel et à l'importance d'y répondre.

Le Client s'engage à informer Securitas de tout événement pouvant avoir une incidence directe ou indirecte sur les prestations, notamment tout risque afférent aux lieux protégés ou à leur contenu.

Article 2 - Conditions financières

2-1 Tarifs

Le prix facturé intègre les taxes en vigueur. Toute modification ou ajout de taxes sera répercutée sur le prix.

Les levées de doute physiques et mesures de sauvegarde sont facturées au tarif en vigueur au jour de la prestation. Sauf disposition contraire dans les CP, si le nombre d'alarmes est anormalement élevé, Securitas se réserve le droit de facturer, au tarif en vigueur, les traitements opérateurs au-delà de quatre par mois.

2-2 Révision annuelle

Le prix est révisé au 1er janvier de chaque année sur la base de la formule suivante : $P1 = P0 (I1/I0)$, dans laquelle P1 est le montant du prix révisé

P0 est le montant en vigueur avant révision

I1 est le dernier indice ICHTrevTS publié par l'INSEE à la date de révision

I0 est le même indice ICHTrevTS publié par l'INSEE 12 mois avant sans que la revalorisation puisse conduire à une diminution du tarif de Securitas.

Article 3 - Facturation et conditions de règlement

L'abonnement de télésurveillance est facturé mensuellement d'avance pour les personnes physiques et, trimestriellement d'avance pour les personnes morales et est payable à 30 jours par prélèvement, TIP ou virement.

Les levées de doute physiques et mesures de sauvegarde sont payables à trente jours. Le non respect des conditions de règlement entraîne l'application d'une pénalité, au seul choix de Securitas, d'un montant égal à trois (3) fois le taux d'intérêt légal ou, à un montant calculé sur le dernier taux de refinancement de la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de dix (10) points de pourcentage.

Quelque soit la pénalité choisie par Securitas elle prendra effet au lendemain de la date de paiement prévue sur la facture. En outre, le Client en situation de retard de paiement est de plein

droit débiteur, à l'égard de Securitas, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante euros (40€). Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, Securitas pourra demander une indemnisation complémentaire, sur justification.

Par ailleurs, le non-paiement ou le retard de paiement de la part du Client peut entraîner, sans autre formalité que l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, une suspension temporaire du service, en aucun cas assimilable à une rupture du fait de Securitas.

En outre, dans les quinze (15) jours d'une mise en demeure restée infructueuse, faite par lettre recommandée avec accusé de réception, une indemnité forfaitaire égale à 10% des factures ayant fait l'objet de la mise en demeure est due, et Securitas peut alors résilier le contrat sans aucune formalité. Cette pénalité est acquise de plein droit, sans préjudice de dommages et intérêts.

Article 4 - Vente du Système

Si le Client opte pour l'achat du Système de télésurveillance, il est informé que ce système demeure la propriété de Securitas jusqu'au paiement du prix du système et de son installation à Securitas. En cas de défaut de paiement du prix du Système, et/ou du prix de son installation et/ou de toute ou partie des échéances d'abonnement de télésurveillance, Securitas se réserve la possibilité de reprendre possession du Système. Les parties conviennent de dissocier la propriété du système et le transfert des risques. Par conséquent, une fois le système livré, le risque de destruction ou de la perte totale ou partielle de la chose pèse sur le Client.

4.1 Livraison du Système

A la livraison, le Client doit s'assurer du caractère complet et conforme du système livré. Toutes réserves devront être émises par écrit auprès de Securitas dans un délai de trois jours ouvrés à compter de la livraison.

4.2 Utilisation - Garantie du Système

Le Client s'engage à utiliser le système conformément au mode d'emploi qui lui est remis.

A compter de la livraison, les garanties légales s'appliquent et s'entendent pièces, main d'œuvre et déplacement inclus (si indispensable).

La garantie ne comprend pas la fourniture, le remplacement des piles et batteries, qui seront facturés au tarif en vigueur, ni les dysfonctionnements ayant une cause étrangère au Système lui-même. Le recours à la garantie s'effectue auprès de Securitas.

Article 5 - Responsabilité et assurances

Securitas accomplit ses missions dans le cadre d'une obligation de moyens.

Pour couvrir les conséquences pécuniaires d'une éventuelle mise en cause de sa responsabilité, Securitas a souscrit une assurance de responsabilité civile. D'un commun accord entre les Parties, si la responsabilité de Securitas est prouvée, l'indemnisation due ne saurait excéder, quels que soient la nature et le montant réel du dommage :

-25 000 euros par sinistre et 50 000 euros par an pour les personnes physiques

-50 000 euros par sinistre et 100 000 euros par an pour les personnes morales.

Sont expressément exclus les dommages immatériels ou indirects, tels que pertes d'exploitation, préjudice commercial ou moral.

Le Client renonce à tout recours contre Securitas et ses assureurs au-delà de ces montants.

Si le Client a une relation contractuelle avec un tiers sinistré, le Client garantit Securitas contre les conséquences financières de toute recherche en responsabilité par ce tiers au-delà des limites susmentionnées.

Securitas conserve la faculté de résilier le présent contrat pour un risque qui ne serait pas ou plus assurable.

En cas de sinistre ou réclamation, le Client doit informer Securitas par écrit dans les 10 jours francs suivant la survenance de l'évènement notamment compte tenu des délais de conservation des données. Le Client dispose d'un délai d'un an à compter du fait générateur d'une éventuelle recherche en responsabilité de Securitas pour formuler par L.R.A.R. une réclamation.

En cas de perte des moyens d'accès confiés, Securitas supportera les conséquences résultant du remplacement à l'identique des moyens d'accès dans la limite de 500€ TTC dans le cas où le contrat est souscrit avec une personne physique et de 1500 € TTC dans le cas où le contrat est souscrit avec une personne morale.

Article 6 - Cause étrangère et force majeure

La responsabilité de Securitas ne peut être engagée en cas de force majeure ou de cause étrangère empêchant raisonnablement l'exécution de la prestation telles que définies par l'article 1218 du Code Civil et notamment en cas d'inondation, tempête, orage, grêle, défaillance ou perturbation des moyens de transmission des informations ou de fourniture d'énergie par les réseaux publics ou privés (réseau téléphonique, internet, radio, satellite, électricité); défaillance du Système; dysfonctionnements consécutifs à la situation du Système dans des champs électromagnétiques perturbant les transmissions de données ou dans des lieux couverts perturbant l'émission ou la réception des données; modification législative ou réglementaire ou ordre d'une Autorité ayant une incidence sur la prestation; retard ou défaut ou refus d'intervention des services de secours.

Article 7 - Résiliation du contrat

Le contrat est souscrit pour une durée minimale indiquée aux conditions particulières. Les parties peuvent dénoncer le contrat, par lettre recommandée avec avis de réception, adressée au moins trois mois avant la date d'échéance de la période en cours.

L'inexécution totale ou partielle de ses obligations expose le Client à la résiliation totale ou partielle de plein droit, quinze jours après une mise en demeure restée sans effet, sans autre formalité. La résiliation n'ouvre droit à aucune indemnité pour le Client.

En cas de résiliation avant le terme de la période en cours, à l'initiative du Client ou du fait de l'inexécution de ses obligations, le Client est de plein droit redevable à l'égard de Securitas d'une indemnité égale aux échéances mensuelles restant dues au titre de la période en cours.

En cas de force majeure ou de cause extérieure, telles que définies à l'article 6, Securitas pourra suspendre les prestations à compter de la notification adressée au Client précisant le motif. Au cas où la suspension excéderait deux mois, le contrat pourra être résilié de plein droit à l'initiative de l'une ou l'autre des Parties sans préavis ni indemnité.

En tout état de cause, à la date de cessation ou de résiliation du contrat pour quelque cause que ce soit, le Client assume les frais afférents à la déconnexion du Système et, le cas échéant, restitué sans délai la carte SIM à Securitas.

Article 8 - Compétence

Les contestations doivent être adressées par écrit au Service Clients de Securitas à l'adresse indiquée au contrat. Le Client, personne physique, peut recourir au service de médiation MEDICYS dont relève Securitas : par voie électronique : medicys-consumation.fr, ou par voie postale : MEDICYS-73 Boulevard de Clichy 75009 PARIS. Faute de conciliation, les Parties font attribution aux juridictions compétentes de Lyon y compris en cas de pluralité de défendeurs, d'appel en garantie ou de procédure de référé.

Securitas se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales à tout moment et de modifier sans avis préalable le contenu de ses prospectus ou livret ou catalogue.

COMMENT PAYER VOTRE FACTURE ?

Paiement par TIP SEPA:

Vous êtes titulaire d'un compte bancaire, postal ou d'épargne, dont les coordonnées figurent au recto du TIP SEPA. Datez, signez et détachez le TIP SEPA. Retournez-le dans l'enveloppe jointe à l'adresse suivante :

**TESSI-SECURITAS ALERT SERVICES SAS
92885 NANTERRE Cedex 9**

Si la mention "joignez un RIB" est portée au recto du TIP SEPA ou si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne ont changé, veuillez joindre un RIB, un RIP ou un RICE au TIP SEPA daté et signé. Le TIP SEPA est une formule de paiement qui remplace le chèque. Ce n'est pas une autorisation de prélèvement automatique.

Paiement par Carte Bancaire:

Pour effectuer votre règlement par CB, contactez nous au **0825 30 30 95**

Paiement par virement ou effet de commerce :

Vos avis de virement ou effets de commerce doivent être envoyés à l'adresse suivante :

**SECURITAS ALERT SERVICES SAS
A l'attention du service comptabilité clients
393 chemin du Bac à Traille - CS 90161
69643 CALUIRE Cedex**

Paiement par chèque :

Veuillez établir votre chèque à l'ordre de **Securitas Alert Services**. Merci de joindre votre TIP SEPA non signé accompagné de votre chèque dans l'enveloppe jointe et retournez-les à l'adresse suivante:

**TESSI-SECURITAS ALERT SERVICES SAS
92885 NANTERRE Cedex 9**

Détail de votre facture



N° 2920193915 du 25/09/2020

Page 3/3

Nom et adresse du site / Prestation / Période	Quantité	Prix unitaire	HT incluant CNAPS	Taux TVA
ASL FLANDRES SUD - CTR29-2000709 11-13 rue Gaston Rebuffat - PARIS Abt télésurveillance PRO - incluant 2 interventions/an Période concernée : 01/10/20 au 31/12/20	3,00	37,00	111,00	20,00
ASL FLANDRES SUD - CTR29-2000709 11-13 rue Gaston Rebuffat - PARIS Abt gestion incendie Période concernée : 01/10/20 au 31/12/20	3,00	15,00	45,00	20,00
ASL FLANDRES SUD - CTR29-2000709 11-13 rue Gaston Rebuffat - PARIS GPRS avec fourniture carte SIM Période concernée : 01/10/20 au 31/12/20	3,00	9,00	27,00	20,00
ASL FLANDRES SUD - CTR29-2000709 11-13 rue Gaston Rebuffat - PARIS Communications Numéro noir Période concernée : 01/10/20 au 31/12/20				

telexsurveillance ceerhab securitas

Securitas Alert Services



1 916

Adresse de facturation

GERLOGE
ADMINISTRATEURS DE BIENS
9 rue la Bruyere
75009 PARIS
France



GERLOGE
ADMINISTRATEURS DE BIENS
9 rue la Bruyere
75009 PARIS

Pour nous contacter

Securitas Alert Services
393 CHEMIN DU BAC A TRAILLE
69643 CALUIRE ET CUIRE

Tél: 0825 00 10 99
Fax: 0825 30 45 44
E-mail: service.clients@securitas.fr

À rappeler dans votre correspondance

N° client payeur : 1919018
N° client facturé : 1919018

TVA intracommunautaire :

Siège social :
SECURITAS ALERT SERVICES
393 chemin du Bac à Traille
CS 90161
69643 CALUIRE ET CUIRE

SAS au Capital de 1 288 470 €
350 139 051 RCS Lyon
Autorisation administrative N°
AUT-069-2117-10-25-20180364286
du 25 octobre 2018 délivrée par le CNAPS

"L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient" (article L.612-14 du CSI).

Code APE : 8020Z
N° intracommunautaire : FR91350139051

Qualification APSAD Service de télésurveillance P3 sous le N° 1720231

APSAD

Alert Services, the Securitas Monitoring Company*

Page 1/3

Vous n'avez toujours pas opté pour l'envoi de vos factures par email ? contactez vite votre service clients afin de nous communiquer votre adresse valide

FACTURE N° 2920056048 du 09/03/2020 à nous régler avant le 08/04/2020

Total Facture HT	117,72 €
Taxe CNAPS HT	0,00 €
Total TVA (sur les encaissements)	23,54 €
Total € TTC (voir détail en annexe)	141,26 €

- > Mode de paiement : Voir au verso du TIP SEPA
- > Condition de règlement : 30 jours
- > Sans escompte applicable
- > Taux annuel des pénalités de retard : 0,12 %
- > Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement 40€
- > Veuillez effectuer vos virements sur le compte bancaire ci-dessous
- > RIB : 30002 00572 0000003798N 14 PARIS SECURITAS ALERT SERVICES
- > BIC : CRLYFRPP - IBAN : FR39 3000 2005 7200 0000 3798 N14

Les prestations de Securitas Alert Services sont soumises aux conditions générales de vente figurant au verso.

*Alert Services, la société de télésurveillance de Securitas

IBAN : **JOIGNEZ UN RIB**
ICS : FR26ZZZ374253
RUM : TIP004000202010133121102920056048

N° 2920056048 du 09/03/2020
N° client : 1919018

Date et Lieu	Signature
--------------	-----------

TIP SEPA

MONTANT en euros
141,26

-GERLOGE -ADMINISTRATEURS DE BIENS-9 rue la Bruyere---75009 PARIS

A retourner signé et affranchi à l'adresse ci-dessous

TESSI - SECURITAS ALERT SERVICES SAS
92885 NANTERRE Cedex 9

Le TIP SEPA remplace le chèque. Datede-le, signez et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe. Ajoutez votre RIB, RIP ou RICE pour une première utilisation.

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Securitas Alert Services à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Securitas Alert Services. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception votre compte pour le montant indiqué

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

029200560488

004000000335 41202010133121102920056048990105

Bon pour paiement FA le 13/03/2020 chez guill A

14126

Synthèse des conditions générales de vente

CGV 03/2013

Article 1 - Généralités

La télésurveillance consiste à recevoir, enregistrer et traiter des alarmes automatiquement transmises par le transmetteur du système d'alarme ci-après « Système ». Securitas traite les informations depuis une Station de télésurveillance conformément aux consignes, convenues avec le Client.

Les communications audio, image ou vidéo donnent lieu à enregistrement. Ils sont conservés, conformément aux règles APSAD trois mois pour l'audio et un mois pour les images et vidéos.

Le Client communique à Securitas, sous sa seule responsabilité, les coordonnées à jour de ses contacts et un mot de passe. Securitas préconise au moins une mise à jour annuelle des consignes et notamment avant toute absence prolongée. Le Client modifie ses consignes par LRAR, par fax ou en ligne dans son espace client. Le nombre de mises à jour par LRAR ou fax est limité dans les conditions particulières et, au-delà, elles sont facturées au tarif en vigueur.

Les modifications prennent effet dans les soixante-douze heures suivant leur réception. Le Client sensibilise les contacts à la possibilité d'un appel et à l'importance d'y répondre.

Le Client s'engage à informer Securitas de tout événement pouvant avoir une incidence directe ou indirecte sur les prestations, notamment tout risque afférent aux lieux protégés ou à leur contenu.

Article 2 - Conditions financières

2-1 Tarifs

Le prix facturé intègre les taxes en vigueur. Toute modification ou ajout de taxes sera répercutée sur le prix.

Les interventions et mesures de sauvegarde sont facturées au tarif en vigueur au jour de la prestation. Sauf disposition contraire dans les CP, si le nombre d'alarmes est anormalement élevé, Securitas se réserve le droit de facturer, au tarif en vigueur, les traitements opérateurs au-delà de quatre par mois.

2-2 Révision annuelle

Le prix est révisé au 1er janvier de chaque année sur la base de la formule suivante : $P1 = P0 (I1/I0)$, dans laquelle

P1 est le montant du prix révisé

P0 est le montant en vigueur avant révision

I1 est le dernier indice ICHTrevTS publié par l'INSEE à la date de révision

I0 est le même indice ICHTrevTS publié par l'INSEE 12 mois avant

sans que la revalorisation puisse conduire à une diminution du tarif de Securitas.

Article 3 - Facturation et conditions de règlement

L'abonnement de télésurveillance est facturé trimestriellement d'avance et payable par prélèvement à quinze jours pour les personnes physiques et, facturé semestriellement et payable à 30 jours par prélèvement, TIP ou virement pour les personnes morales.

Les interventions et mesures de sauvegarde sont payables comptant. Le non respect des conditions de règlement entraîne l'application d'une pénalité, au choix de Securitas, d'un montant égal à trois (3) fois le taux d'intérêt légal ou, à un montant calculé sur le dernier taux de refinancement de la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de dix (10) points de pourcentage.

Quelque soit la pénalité choisie par Securitas elle prendra effet au lendemain de la date de paiement prévue sur la facture. En outre, le Client en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard de Securitas, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante euros (40€). Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, Securitas pourra demander une indemnisation complémentaire, sur justification.

Par ailleurs, le non-paiement ou le retard de paiement de la part du Client peut entraîner, sans autre formalité que l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, une suspension temporaire du service, en aucun cas assimilable à une rupture du fait de Securitas. En outre, dans les quinze (15) jours d'une mise en demeure restée infructueuse, faite par lettre recommandée avec accusé de réception, une indemnité forfaitaire égale à 10% des factures ayant fait l'objet de la mise en demeure est due, et Securitas peut alors résilier le contrat sans aucune formalité. Cette pénalité est acquise de plein droit, sans préjudice de dommages et intérêts.

Article 4 - Vente du Système

Si le Client opte pour l'achat du Système de télésurveillance, il est informé que ce système demeure la propriété de Securitas jusqu'au paiement du prix du système et de son installation à Securitas. En cas de défaut de paiement du prix du Système, et/ou du prix de son installation et/ou de toute ou partie des échéances d'abonnement de télésurveillance, Securitas se réserve la possibilité de reprendre possession du Système. Les parties conviennent de dissocier la propriété du système et le transfert des risques. Par conséquent, une fois le système livré, le risque de destruction ou de la perte totale ou partielle de la chose pèse sur le Client.

4.1 Livraison du Système

À la livraison, le Client doit s'assurer du caractère complet et conforme du système livré. Toutes réserves devront être émises par écrit auprès de Securitas dans un délai de trois jours ouvrés à compter de la livraison.

4.2 Utilisation - Garantie du Système

Le Client s'engage à utiliser le système conformément au mode d'emploi qui lui est remis.

À compter de la livraison, les garanties légales s'appliquent et s'entendent pièces, main d'œuvre et déplacement inclus (si indispensable).

La garantie ne comprend pas la fourniture, le remplacement des piles et batteries, qui seront facturés au tarif en vigueur, ni les dysfonctionnements ayant une cause étrangère au Système lui-même. Le recours à la garantie s'effectue auprès de Securitas.

Article 5 - Responsabilité et assurances

Securitas accomplit ses missions dans le cadre d'une obligation de moyens.

Pour couvrir les conséquences pécuniaires d'une éventuelle mise en cause de sa responsabilité, Securitas a souscrit une assurance de responsabilité civile. D'un commun accord entre les Parties, si la responsabilité de Securitas est prouvée, l'indemnisation due ne saurait excéder, quels que soient la nature et le montant réel du dommage :

-25 000 euros par sinistre et 50 000 euros par an pour les personnes physiques

-50 000 euros par sinistre et 100 000 euros par an pour les personnes morales.

Sont expressément exclus les dommages immatériels ou indirects, tels que pertes d'exploitation, préjudice commercial ou moral.

Le Client renonce à tout recours contre Securitas et ses assureurs au-delà de ces montants.

Si le Client a une relation contractuelle avec un tiers sinistré, le Client garantit Securitas contre les conséquences financières de toute recherche en responsabilité par ce tiers au-delà des limites susmentionnées.

Securitas conserve la faculté de résilier le présent contrat pour un risque qui ne serait pas ou plus assurable.

En cas de sinistre ou réclamation, le Client doit, à peine de déchéance, informer Securitas par écrit dans le mois suivant la survenance de l'événement notamment compte tenu des délais de conservation des données.

En cas de perte des moyens d'accès confiés, Securitas supportera les conséquences résultant du remplacement à l'identique des moyens d'accès dans la limite de 500€ TTC dans le cas où le contrat est souscrit avec une personne physique et de 1500€ TTC dans le cas où le contrat est souscrit avec une personne morale.

Article 6 - Cause étrangère et force majeure

La responsabilité de Securitas ne peut être engagée en cas de force majeure ou de cause étrangère empêchant raisonnablement l'exécution de la prestation et notamment en cas d'inondation, tempête, orage, grêle, défaillance ou perturbation des moyens de transmission des informations ou de fourniture d'énergie par les réseaux publics ou privés (réseau téléphonique, internet, radio, satellite, électricité); défaillance du Système; dysfonctionnements consécutifs à la situation du Système dans des champs électromagnétiques perturbant les transmissions de données ou dans des lieux couverts perturbant l'émission ou la réception des données; modification législative ou réglementaire ou ordre d'une Autorité ayant une incidence sur la prestation; retard ou défaut ou refus d'intervention des services de secours.

Article 7 - Résiliation du contrat

Le contrat est souscrit pour une durée minimale indiquée aux conditions particulières. Les parties peuvent dénoncer le contrat, par lettre recommandée avec avis de réception, adressée au moins trois mois avant la date d'échéance de la période en cours.

L'inexécution totale ou partielle de ses obligations expose le Client à la résiliation totale ou partielle de plein droit, quinze jours après une mise en demeure restée sans effet, sans autre formalité. La résiliation n'ouvre droit à aucune indemnité pour le Client.

En cas de résiliation avant le terme de la période en cours, à l'initiative du Client ou du fait de l'inexécution de ses obligations, le Client est de plein droit redevable à l'égard de Securitas d'une indemnité égale aux échéances mensuelles restant dues au titre de la période en cours.

En cas de force majeure ou de cause extérieure, telles que définies à l'article 6, Securitas pourra suspendre les prestations à compter de la notification adressée au Client précisant le motif. Au cas où la suspension excéderait deux mois, le contrat pourra être résilié de plein droit à l'initiative de l'une ou l'autre des Parties sans préavis ni indemnité.

En tout état de cause, à la date de cessation ou de résiliation du contrat pour quelque cause que ce soit, le Client assume les frais afférents à la déconnexion du Système et, le cas échéant, restitue sans délai la carte SIM à Securitas.

Article 8 - Compétence

Les contestations doivent être adressées par écrit au Service Clients de Securitas à l'adresse indiquée au contrat. Faute de conciliation, les Parties font attribution aux juridictions compétentes de Lyon y compris en cas de pluralité de défendeurs, d'appel en garantie ou de procédure de référé.

Securitas se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales à tout moment et de modifier sans avis préalable le contenu de ses prospectus ou livret ou catalogue.

COMMENT PAYER VOTRE FACTURE ?

Paiement par TIP SEPA:

Vous êtes titulaire d'un compte bancaire, postal ou d'épargne, dont les coordonnées figurent au recto du TIP SEPA. Datedez, signez et détachez le TIP SEPA. Retournez-le dans l'enveloppe jointe à l'adresse suivante :

TESSI-SECURITAS ALERT SERVICES SAS
92885 NANTERRE Cedex 9

Si la mention "joignez un RIB" est portée au recto du TIP SEPA ou si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne ont changé, veuillez joindre un RIB, un RIP ou un RICE au TIP SEPA daté et signé. Le TIP SEPA est une formule de paiement qui remplace le chèque. Ce n'est pas une autorisation de prélèvement automatique.

Paiement par Carte Bancaire:

Pour effectuer votre règlement par CB, contactez nous au **0825 30 30 95**

Paiement par virement ou effet de commerce :

Vos avis de virement ou effets de commerce doivent être envoyés à l'adresse suivante :

SECURITAS ALERT SERVICES SAS
A l'attention du service comptabilité clients
393 chemin du Bac à Traille - CS 90161
69643 CALUIRE Cedex

Paiement par chèque :

Veuillez établir votre chèque à l'ordre de **Securitas Alert Services**. Merci de joindre votre TIP SEPA non signé accompagné de votre chèque dans l'enveloppe jointe et retournez-les à l'adresse suivante:

TESSI-SECURITAS ALERT SERVICES SAS
92885 NANTERRE Cedex 9

Détail de votre facture



N° 2920056048 du 09/03/2020

Page 3/3

Nom et adresse du site / Prestation / Période	Quantité	Prix unitaire	HT incluant CNAPS	Taux TVA
ASL FLANDRES SUD - CTR29-2000709 11-13 rue Gaston Rebuffat - PARIS Validation technique essais - et enregistrement consignes	1,00	60,00	60,00	20,00
ASL FLANDRES SUD - CTR29-2000709 11-13 rue Gaston Rebuffat - PARIS Abt télésurveillance PRO - incluant 2 interventions/an Période concernée : 27/02/20 au 31/03/20	1,11	37,00	41,07	20,00
ASL FLANDRES SUD - CTR29-2000709 11-13 rue Gaston Rebuffat - PARIS Abt gestion incendie Période concernée : 27/02/20 au 31/03/20	1,11	15,00	16,65	20,00
ASL FLANDRES SUD - CTR29-2000709 11-13 rue Gaston Rebuffat - PARIS Communications Numéro noir Période concernée : 27/02/20 au 31/03/20				

contrat renouvelé

Securitas Alert Services



1918

629

Adresse de facturation
GERLOGE
ADMINISTRATEURS DE BIENS
9 rue la Bruyere
75009 PARIS
France

11 JUN 2020
PAYÉ

GERLOGE
ADMINISTRATEURS DE BIENS
9 rue la Bruyere
75009 PARIS

Pour nous contacter
Securitas Alert Services
393 CHEMIN DU BAC A TRAILLE
69643 CALUIRE ET CUIRE

Tél : 0825 00 10 99
Fax : 0825 30 45 44
E-mail : service.clients@securitas.fr

À rappeler dans
votre correspondance
N° client payeur : 1919018
N° client facturé : 1919018

TVA intracommunautaire :

Siège social :
SECURITAS ALERT SERVICES
393 chemin du Bac à Traille
CS 90161
69643 CALUIRE ET CUIRE

SAS au Capital de 1 288 470 €
350 139 051 RCS Lyon
Autorisation administrative N°
AUT-069-2117-10-25-20180364286
du 25 octobre 2018 délivrée par le CNAPS

Alert Services, the Securitas Monitoring Company*

Page 1/3

Vous n'avez toujours pas opté pour l'envoi de vos factures par email ?
contactez vite votre service clients afin de nous communiquer votre adresse
valide

FACTURE N° 2920078203 du 01/04/2020 à nous régler avant le 01/05/2020

Total Facture HT	156,00 €
Taxe CNAPS HT	0,00 €
Total TVA (sur les encaissements)	31,20 €
Total € TTC (voir détail en annexe)	187,20 €

SAISI le
18 JUN 2020

"L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient" (article L.612-14 du CSI).

Code APE : 8020Z
N° intracommunautaire : FR91350139051

Qualification APSAD Service de télésurveillance P3 sous le N° 1720231

APSAD

- > Mode de paiement : Voir au verso du TIP SEPA
- > Condition de règlement : 30 jours
- > Sans escompte applicable
- > Taux annuel des pénalités de retard : 0,12 %
- > Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement 40€
- > Veuillez effectuer vos virements sur le compte bancaire ci-dessous
- > RIB : 30002 00572 0000003798N 14 PARIS SECURITAS ALERT SERVICES
- > BIC : CRLYFRPP - IBAN : FR39 3000 2005 7200 0000 3798 N14

Les prestations de Securitas Alert Services sont soumises aux conditions générales de vente figurant au verso.

*Alert Services, la société de télésurveillance de Securitas

IBAN : **JOIGNEZ UN RIB**
ICS : FR26ZZZ374253
RUM : TIP004000202010133121102920078203

N° 2920078203 du 01/04/2020
N° client : 1919018

Date et Lieu Signature

TIP SEPA

MONTANT
en euros

187,20

-GERLOGE -ADMINISTRATEURS DE BIENS-9 rue la Bruyere---75009 PARIS

A retourner signé et affranchi à l'adresse ci-dessous

TESSI - SECURITAS ALERT SERVICES SAS
92885 NANTERRE Cedex 9

Le TIP SEPA remplace le chèque. Datez-le, signez et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe. Ajoutez votre RIB, RIP ou RICE pour une première utilisation.

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Securitas Alert Services à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Securitas Alert Services. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception votre compte pour le montant indiqué

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

029200782039

00400000335 49202010133121102920078203918105 18720

CRILLE A
Bon pour payer le
RIP / 6 5/2020

Synthèse des conditions générales de vente

CGV 03/2013

Article 1 - Généralités

La télésurveillance consiste à recevoir, enregistrer et traiter des alarmes automatiquement transmises par le transmetteur du système d'alarme ci-après « Système ». Securitas traite les informations depuis une Station de télésurveillance conformément aux consignes, convenues avec le Client.

Les communications audio, image ou vidéo donnent lieu à enregistrement. Ils sont conservés, conformément aux règles APSAD trois mois pour l'audio et un mois pour les images et vidéos.

Le Client communique à Securitas, sous sa seule responsabilité, les coordonnées à jour de ses contacts et un mot de passe. Securitas préconise au moins une mise à jour annuelle des consignes et notamment avant toute absence prolongée. Le Client modifie ses consignes par LRAR, par fax ou en ligne dans son espace client. Le nombre de mises à jour par LRAR ou fax est limité dans les conditions particulières et, au-delà, elles sont facturées au tarif en vigueur.

Les modifications prennent effet dans les soixante douze heures suivant leur réception. Le Client sensibilise les contacts à la possibilité d'un appel et à l'importance d'y répondre.

Le Client s'engage à informer Securitas de tout événement pouvant avoir une incidence directe ou indirecte sur les prestations, notamment tout risque afférent aux lieux protégés ou à leur contenu.

Article 2 – Conditions financières

2-1 Tarifs

Le prix facturé intègre les taxes en vigueur. Toute modification ou ajout de taxes sera repercutée sur le prix.

Les interventions et mesures de sauvegarde sont facturées au tarif en vigueur au jour de la prestation. Sauf disposition contraire dans les CP, si le nombre d'alarmes est anormalement élevé, Securitas se réserve le droit de facturer, au tarif en vigueur, les traitements opérateurs au-delà de quatre par mois.

2-2 Révision annuelle

Le prix est révisé au 1er janvier de chaque année sur la base de la formule suivante : $P1 = P0 (I1/I0)$, dans laquelle

P1 est le montant du prix révisé

P0 est le montant en vigueur avant révision

I1 est le dernier indice ICHTrevTS publié par l'INSEE à la date de révision

I0 est le même indice ICHTrevTS publié par l'INSEE 12 mois avant

sans que la revalorisation puisse conduire à une diminution du tarif de Securitas.

Article 3 – Facturation et conditions de règlement

L'abonnement de télésurveillance est facturé trimestriellement d'avance et payable par prélèvement à quinze jours pour les personnes physiques et, facturé semestriellement et payable à 30 jours par prélèvement, TIP ou virement pour les personnes morales.

Les interventions et mesures de sauvegarde sont payables comptant. Le non respect des conditions de règlement entraîne l'application d'une pénalité, au seul choix de Securitas, d'un montant égal à trois (3) fois le taux d'intérêt légal ou, à un montant calculé sur le dernier taux de refinancement de la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de dix (10) points de pourcentage.

Quelque soit la pénalité choisie par Securitas elle prendra effet au lendemain de la date de paiement prévue sur la facture. En outre, le Client en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard de Securitas, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante euros (40 €). Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, Securitas pourra demander une indemnisation complémentaire, sur justification. Par ailleurs, le non-paiement ou le retard de paiement de la part du Client peut entraîner, sans autre formalité que l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, une suspension temporaire du service, en aucun cas assimilable à une rupture du fait de Securitas. En outre, dans les quinze (15) jours d'une mise en demeure restée infructueuse, faite par lettre recommandée avec accusé de réception, une indemnité forfaitaire égale à 10% des factures ayant fait l'objet de la mise en demeure est due, et Securitas peut alors résilier le contrat sans aucune formalité. Cette pénalité est acquise de plein droit, sans préjudice de dommages et intérêts.

Article 4 - Vente du Système

Si le Client opte pour l'achat du Système de télésurveillance, il est informé que ce système demeure la propriété de Securitas jusqu'au paiement du prix du système et de son installation à Securitas. En cas de défaut de paiement du prix du système, et/ou du prix de son installation et/ou de toute ou partie des échéances d'abonnement de télésurveillance, Securitas se réserve la possibilité de reprendre possession du Système. Les parties conviennent de dissocier la propriété du système et le transfert des risques. Par conséquent, une fois le système livré, le risque de destruction ou de la perte totale ou partielle de la chose pèse sur le Client.

4.1 Livraison du Système

À la livraison, le Client doit s'assurer du caractère complet et conforme du système livré. Toutes réserves devront être émises par écrit auprès de Securitas dans un délai de trois jours ouvrés à compter de la livraison.

4.2 Utilisation - Garantie du Système

Le Client s'engage à utiliser le système conformément au mode d'emploi qui lui est remis.

À compter de la livraison, les garanties légales s'appliquent et s'entendent pièces, main d'œuvre et déplacement inclus (si indispensable).

La garantie ne comprend pas la fourniture, le remplacement des piles et batteries, qui seront facturés au tarif en vigueur, ni les dysfonctionnements ayant une cause étrangère au Système lui-même. Le recours à la garantie s'effectue auprès de Securitas.

Article 5 – Responsabilité et assurances

Securitas accomplit ses missions dans le cadre d'une obligation de moyens.

Pour couvrir les conséquences pécuniaires d'une éventuelle mise en cause de sa responsabilité, Securitas a souscrit une assurance de responsabilité civile. D'un commun accord entre les Parties, si la responsabilité de Securitas est prouvée, l'indemnisation due ne saurait excéder, quels que soient la nature et le montant réel du dommage :

-25 000 euros par sinistre et 50 000 euros par an pour les personnes physiques

-50 000 euros par sinistre et 100 000 euros par an pour les personnes morales.

Sont expressément exclus les dommages immatériels ou indirects, tels que pertes d'exploitation, préjudice commercial ou moral.

Le Client renonce à tout recours contre Securitas et ses assureurs au-delà de ces montants.

Si le Client a une relation contractuelle avec un tiers sinistré, le Client garantit Securitas contre les conséquences financières de toute recherche en responsabilité par ce tiers au-delà des limites susmentionnées.

Securitas conserve la faculté de résilier le présent contrat pour un risque que ne soit pas ou plus assurable.

En cas de sinistre ou réclamation, le Client doit, à peine de déchéance, informer Securitas par écrit dans le mois suivant la survenance de l'événement notamment compte tenu des délais de conservation des données.

En cas de perte des moyens d'accès confirmés, Securitas supportera les conséquences résultant du remplacement à l'identique des moyens d'accès dans la limite de 500 € TTC dans le cas où le contrat est souscrit avec une personne physique et de 1500 € TTC dans le cas où le contrat est souscrit avec une personne morale.

Article 6 – Cause étrangère et force majeure

La responsabilité de Securitas ne peut être engagée en cas de force majeure ou de cause étrangère empêchant raisonnablement l'exécution de la prestation et notamment en cas d'inondation, tempête, orage, grève, défaillance ou perturbation des moyens de transmission des informations ou de fourniture d'énergie par les réseaux publics ou privés (réseau téléphonique, internet, radio, satellite, électricité); défaillance du Système; dysfonctionnements consécutifs à la situation du Système dans des champs électromagnétiques perturbant les transmissions de données ou dans des lieux couverts perturbant l'émission ou la réception des données; modification législative ou réglementaire ou ordre d'une Autorité ayant une incidence sur la prestation; retard ou défaut ou refus d'intervention des services de secours.

Article 7 - Résiliation du contrat

Le contrat est souscrit pour une durée minimale indiquée aux conditions particulières. Les parties peuvent dénoncer le contrat, par lettre recommandée avec avis de réception, adressée au moins trois mois avant la date d'échéance de la période en cours.

L'inexécution totale ou partielle de ses obligations expose le Client à la résiliation totale ou partielle de plein droit, quinze jours après une mise en demeure restée sans effet, sans autre formalité. La résiliation n'ouvre droit à aucune indemnité pour le Client.

En cas de résiliation avant le terme de la période en cours, à l'initiative du Client ou du fait de l'inexécution de ses obligations, le Client est de plein droit redevable à l'égard de Securitas d'une indemnité égale aux échéances mensuelles restant dues au titre de la période en cours.

En cas de force majeure ou de cause extérieure, telles que définies à l'article 6, Securitas pourra suspendre les prestations à compter de la notification adressée au Client précisant le motif. Au cas où la suspension excéderait deux mois, le contrat pourra être résilié de plein droit à l'initiative de l'une ou l'autre des Parties sans préavis ni indemnité.

En tout état de cause, à la date de cessation ou de résiliation du contrat pour quelque cause que ce soit, le Client assume les frais afférents à la déconnexion du Système et, le cas échéant, restitue sans délai la carte SIM à Securitas.

Article 8 - Compétence

Les contestations doivent être adressées par écrit au Service Clients de Securitas à l'adresse indiquée au contrat. Faute de conciliation, les Parties font attribution aux juridictions compétentes de Lyon y compris en cas de pluralité de défendeurs, d'appel en garantie ou de procédure de référé.

Securitas se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales à tout moment et de modifier sans avis préalable le contenu de ses prospectus ou livret ou catalogue.

COMMENT PAYER VOTRE FACTURE ?

Paiement par TIP SEPA:

Vous êtes titulaire d'un compte bancaire, postal ou d'épargne, dont les coordonnées figurent au recto du TIP SEPA. Dated, signez et détachez le TIP SEPA. Retournez-le dans l'enveloppe jointe à l'adresse suivante :

TESSI-SECURITAS ALERT SERVICES SAS
92885 NANTERRE Cedex 9

Si la mention "joignez un RIB" est portée au recto du TIP SEPA ou si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne ont changé, veuillez joindre un RIB, un RIP ou un RICE au TIP SEPA daté et signé. Le TIP SEPA est une formule de paiement qui remplace le chèque. Ce n'est pas une autorisation de prélèvement automatique.

Paiement par Carte Bancaire:

Pour effectuer votre règlement par CB, contactez nous au **0825 30 30 95**

Paiement par virement ou effet de commerce :

Vos avis de virement ou effets de commerce doivent être envoyés à l'adresse suivante :

SECURITAS ALERT SERVICES SAS
A l'attention du service comptabilité clients
393 chemin du Bac à Traille - CS 90161
69643 CALUIRE Cedex

Paiement par chèque :

Veuillez établir votre chèque à l'ordre de **Securitas Alert Services**. Merci de joindre votre TIP SEPA non signé accompagné de votre chèque dans l'enveloppe jointe et retournez-les à l'adresse suivante:

TESSI-SECURITAS ALERT SERVICES SAS
92885 NANTERRE Cedex 9

Détail de votre facture



N° 2920078203 du 01/04/2020

Page 3/3

Nom et adresse du site / Prestation / Période	Quantité	Prix unitaire	HT incluant CNAPS	Taux TVA
ASL FLANDRES SUD - CTR29-2000709 11-13 rue Gaston Rebuffat - PARIS Abt télésurveillance PRO - incluant 2 interventions/an Période concernée : 01/04/20 au 30/06/20	3,00	37,00	111,00	20,00
ASL FLANDRES SUD - CTR29-2000709 11-13 rue Gaston Rebuffat - PARIS Abt gestion incendie Période concernée : 01/04/20 au 30/06/20	3,00	15,00	45,00	20,00
ASL FLANDRES SUD - CTR29-2000709 11-13 rue Gaston Rebuffat - PARIS Communications Numéro noir Période concernée : 01/04/20 au 30/06/20				

Securitas Alert Services



Adresse de facturation

GERLOGE
ADMINISTRATEURS DE BIENS
9 rue la Bruyere
75009 PARIS
France

GERLOGE
ADMINISTRATEURS DE BIENS
9 rue la Bruyere
75009 PARIS

SAS
18 JUL. 2020

Pour nous contacter
Securitas Alert Services
393 CHEMIN DU BAC A TRAILLE
69643 CALUIRE ET CUIRE

Tél : 0825 00 1099
Fax : 0825 30 45 44
E-mail : service.clients@securitas.fr

À rappeler dans
votre correspondance
N° client payeur : 1919018
N° client facturé : 1919018

TVA intracommunautaire :

Siège social
SECURITAS ALERT SERVICES
393 chemin du Bac à Traille
CS 90161
69643 CALUIRE ET CUIRE

SAS au Capital de 1 288 470 €
350 139 051 RCS Lyon
Autorisation administrative N°
AUT-069-2117-10-25-20180364286
du 25 octobre 2018 délivrée par le CNAPS

"L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient" (article L.612-14 du CSI).

Code APE : 8020Z
N° intracommunautaire : FR91350139051

Qualification APSAD Service de télésurveillance P3 sous le N° 1720231

APSAD

Alert Services, the Securitas Monitoring Company*

Page 1/3

Vous n'avez toujours pas opté pour l'envoi de vos factures par email ? contactez vite votre service clients afin de nous communiquer votre adresse valide

FACTURE N° 2920135524 du 25/06/2020 à nous régler avant le 24/07/2020

Total Facture HT	219,99 €
Taxe CNAPS HT	0,00 €
Total TVA (sur les encaissements)	44,00 €
Total € TTC (voir détail en annexe)	263,99 €

- 8 JUL. 2020
PAYÉ

- > Mode de paiement : Voir au verso du TIP SEPA
- > Condition de règlement : 30 jours
- > Sans escompte applicable
- > Taux annuel des pénalités de retard : 0,12 %
- > Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement 40€
- > Veuillez effectuer vos virements sur le compte bancaire ci-dessous
- > RIB : 30002 00572 0000003798N 14 PARIS SECURITAS ALERT SERVICES
- > BIC : CRLYFRPP - IBAN : FR39 3000 2005 7200 0000 3798 N14

Les prestations de Securitas Alert Services sont soumises aux conditions générales de vente figurant au verso.

*Alert Services, la société de télésurveillance de Securitas

IBAN : JOIGNEZ UN RIB
ICS : FR26ZZZ374253
RUM : TIP004000202010133121102920135524

N° 2920135524 du 25/06/2020
N° client : 1919018

Date et Lieu	Signature
	<i>Ben pour p... SA & E.../.../...</i>

Chery J.../...

TIP SEPA

MONTANT
en euros
263,99

-GERLOGE -ADMINISTRATEURS DE BIENS-9 rue la Bruyere---75009 PARIS

A retourner signé et affranchi à l'adresse ci-dessous

TESSI - SECURITAS ALERT SERVICES SAS
92885 NANTERRE Cedex 9

Le TIP SEPA remplace le chèque. Datez-le, signez et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe. Ajoutez votre RIB, RIP ou RICE pour une première utilisation.

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Securitas Alert Services à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Securitas Alert Services. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception votre compte pour le montant indiqué

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

029201355249

004000000335 37202010133121102920135524926105

26399



contrat

VOTRE FACTURE MOBILE

Votre contrat : **99-N573QR**
 Votre ligne * : **06 19 07 87 08**
 Votre email : **f.aubry@gerloge.fr**
 Fin d'engagement : **29/10/2021**
 Compte de service : **09-6L7X6U**

GERLOGE SARL
 ASL FLANDRE SUD
 9 RUE LA BRUYERE
 75009 PARIS

OK 3/11/20



FACTURE N° B220-021465543 DU 30/10/2020

Montant net à prélever le 04/11/2020

12,00 €

Montant facturé (10,00 € HT)

12,00 € TTC

Dont TVA 20,00%

2,00 €

Les montants unitaires sont arrondis au centième le plus proche. Leur somme peut différer du montant total.

charge grille A

B1BMCSFRV097V057V139

SFR, 16 rue du Général Alain de Boissieu 75015 Paris - Société Anonyme au capital de 3.423.265.598,40 EUR - RCS Paris 343 059 564 - N° TVA FR 71 343 059 564

VOTRE ESPACE CLIENT



- Accessible 24h/24 pour
- Gérer votre compte et votre offre
 - Consulter et payer vos factures
 - Suivre votre consommation

NOUS CONTACTER



Par téléphone au **1023** (appel gratuit depuis une ligne SFR du lundi au samedi 8h/22h)
 6J/7 de 8h à 22h



Depuis l'application **SFR & Moi** ou depuis votre Espace Client sur www.sfr.fr



Par courrier
 Service Client SFR Box et Fibre,
 TSA 10101 - 69947 LYON
 Cedex 20

* L'identifiant de votre Espace Client est par défaut votre numéro de mobile, ou votre identifiant personnalisé.

Votre facture en détail

■ VOS ABONNEMENTS, FORFAITS ET OPTIONS du 29/10 au 28/11	12,00 €
Forfait 5 Go 4G+	22,00 €
Prix avec une remise ECO	-5,00 €
Remise spéciale sur 1 an	-5,00 €

Protect Accès et Protect Intégrale sont facturées pour le compte de l'Equité, SA au capital de 18 469 320 euros régie par le code des assurances, RCS Paris B572 084 697, dont le siège social est 7 bd Haussmann - 75442 Paris cedex 09. SFR Assistance est facturée pour le compte d'Europ Assistance, SA au capital de 23 601 857 euros régie par le code des assurances, RCS Nanterre 451366405, 1 promenade de la Bonnette 92230 Gennevilliers.
Certains services sont facturés au nom et pour le compte d'éditeurs des services, notamment via les offres Internet+, SMS+, n° spéciaux. Pour plus d'informations : www.surmanufacture.fr

Le prélèvement du don de 1 euro est opéré par SFR au nom et pour le compte de Emmaus Connect - 6 rue Archereau - 75019 Paris



Abonnement téléphone

VOTRE FACTURE MOBILE

Votre contrat : **99-N573QR**
 Votre ligne * : **06 19 07 87 08**
 Votre email : **f.aubry@gerloge.fr**
 Fin d'engagement : **29/10/2021**
 Compte de service : **09-6L7X6U**

GERLOGE SARL
 ASL FLANDRE SUD
 9 RUE LA BRUYERE
 75009 PARIS

FACTURE N° B220-023640959 DU 29/11/2020

Montant net à prélever le 04/12/2020

17,64 €

Montant facturé (14,70 € HT)

17,64 € TTC

Dont TVA 20,00%

2,94 €

Les montants unitaires sont arrondis au centième le plus proche. Leur somme peut différer du montant total.



Bon pour payer
FA le 12/12/2020
Guilla A

VOTRE ESPACE CLIENT



Accessible 24h/24 pour

- Gérer votre compte et votre offre
- Consulter et payer vos factures
- Suivre votre consommation

NOUS CONTACTER



Par téléphone au **1023** (appel gratuit depuis une ligne SFR du lundi au samedi 8h/22h)
 6J/7 de 8h à 22h



Depuis l'application **SFR & Moi** ou depuis votre Espace Client sur www.sfr.fr



Par courrier
 Service Client SFR Box et Fibre,
 TSA 10101 - 69947 LYON
 Cedex 20

Votre facture en détail

■ VOS ABONNEMENTS, FORFAITS ET OPTIONS du 29/11 au 28/12	12,00 €
Forfait 5 Go 4G+	22,00 €
Prix avec une remise ECO	-5,00 €
Remise spéciale sur 1 an	-5,00 €
■ VOS CONSOMMATIONS TÉLÉPHONIQUES du 29/10 au 28/11	0,00 €
<i>Compris dans vos forfaits</i>	
Vos appels inclus : 12mn26s	inclus
■ VOS PRODUITS ET SERVICES DE TIERS du 29/10 au 28/11	5,64 €
<i>Services ponctuels de tiers</i>	
Surtaxes de vos appels vers n° spéciaux (à l'appel) : 47s	5,64 €

Protect Accès et Protect Intégrale sont facturées pour le compte de l'Equité, SA au capital de 18 469 320 euros régie par le code des assurances, RCS Paris B572 084 697, dont le siège social est 7 bd Haussmann - 75442 Paris cedex 09. SFR Assistance est facturée pour le compte d'Europ Assistance, SA au capital de 23 601 857 euros régie par le code des assurances, RCS Nanterre 451366405, 1 promenade de la Bonnette 92230 Gennevilliers.

Certains services sont facturés au nom et pour le compte d'éditeurs des services, notamment via les offres Internet+, SMS+, n° spéciaux. Pour plus d'informations : www.surmanufacture.fr

Le prélèvement du don de 1 euro est opéré par SFR au nom et pour le compte de Emmaus Connect - 6 rue Archereau - 75019 Paris

Taux de TVA à 20% sauf pour les tarifs : (1) taux de TVA de 10%, (2) taux de TVA de 5,5%, (3) taux de TVA de 2,1% et (4) taux de TVA de 0%.

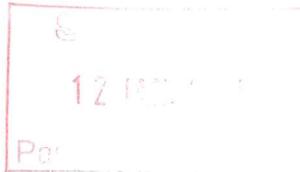


telephone helpeur

VOTRE FACTURE MOBILE

Votre contrat : **99-N573QR**
 Votre ligne * : **06 19 07 87 08**
 Votre email : **f.aubry@gerloge.fr**
 Fin d'engagement : **29/10/2021**
 Compte de service : **09-6L7X6U**

GERLOGE SARL
 ASL FLANDRE SUD
 9 RUE LA BRUYERE
 75009 PARIS



FACTURE N° B220-025774838 DU 29/12/2020

Montant net à prélever le 04/01/2021

42,48 €

Montant facturé (35,40 € HT)

42,48 € TTC

Dont TVA 20,00%

7,08 €

Les montants unitaires sont arrondis au centième le plus proche. Leur somme peut différer du montant total.

B1BMOSFRV059V057V141

SFR, 16 rue du Général Alain de Boissieu 75015 Paris - Société Anonyme au capital de 3.423.265.598,40 EUR - RCS Paris 343 059 564 - N° TVA FR 71 343 059 564

Apa par p...
AA le 10/01/2021
chang quelle A

VOTRE ESPACE CLIENT



Accessible 24h/24 pour

- Gérer votre compte et votre offre
- Consulter et payer vos factures
- Suivre votre consommation

NOUS CONTACTER



Par téléphone au 1023 (appel gratuit depuis une ligne SFR du lundi au samedi 8h/22h)
 6J/7 de 8h à 22h



Depuis l'application SFR & Moi ou depuis votre Espace Client sur www.sfr.fr



Par courrier
 Service Client SFR Box et Fibre,
 TSA 10101 - 69947 LYON
 Cedex 20

* L'identifiant de votre Espace Client est par défaut votre numéro de mobile, ou votre identifiant personnalisé.

Votre facture en détail

■ VOS ABONNEMENTS, FORFAITS ET OPTIONS du 29/12 au 28/01	12,00 €
Forfait 5 Go 4G+	22,00 €
Prix avec une remise ECO	-5,00 €
Remise spéciale sur 1 an	-5,00 €
■ VOS CONSOMMATIONS TÉLÉPHONIQUES du 29/11 au 28/12	0,00 €
<i>Compris dans vos forfaits</i>	
Vos appels inclus : 1h5mn52s	inclus
■ VOS PRODUITS ET SERVICES DE TIERS du 29/11 au 28/12	30,48 €
<i>Services ponctuels de tiers</i>	
Surtaxes de vos appels vers n° spéciaux (à l'appel) : 4mn14s	30,48 €

Protect Accès et Protect Intégrale sont facturées pour le compte de l'Equité, SA au capital de 18 469 320 euros régie par le code des assurances, RCS Paris B572 084 697, dont le siège social est 7 bd Haussmann - 75442 Paris cedex 09. SFR Assistance est facturée pour le compte d'Europ Assistance, SA au capital de 23 601 857 euros régie par le code des assurances, RCS Nanterre 451366405, 1 promenade de la Bonnette 92230 Gennevilliers.

Certains services sont facturés au nom et pour le compte d'éditeurs des services, notamment via les offres Internet+, SMS+, n° spéciaux. Pour plus d'informations : www.surmanufacture.fr

Le prélèvement du don de 1 euro est opéré par SFR au nom et pour le compte de Emmaus Connect - 6 rue Archereau - 75019 Paris

Taux de TVA à 20% sauf pour les tarifs : (1) taux de TVA de 10%, (2) taux de TVA de 5,5%, (3) taux de TVA de 2,1% et (4) taux de TVA de 0%.

Votre n° de client est le : **605435****Facture**

ORIGINAL

Date 10/01/2020

**CABINET GERLOGE
9 RUE LA BRUYERE
75009 PARIS**

644656 6215 5223 1/1

*14 JAN. 2020***SDC 11 RUE GASTON REBUFFAT
C/O CABINET GERLOGE
9 RUE LA BRUYERE
75009 PARIS****Concerne
45043LTN0001
12 GASTON REBUFFAT
75019 PARIS**

Référence client :

N° pièce : VMF 5750874

Page 1 / 1

NATURE DES PRESTATIONS Entretien du 01/01/2020 au 30/06/2020

				HT
NYN08	PORTE DIVERS PORTIS	du	01/01/2020 au 30/06/2020	404,22 EUR
NYN09	PORTE DIVERS PORTIS	du	01/01/2020 au 30/06/2020	404,22 EUR
NYN10	PORTE DIVERS PORTIS	du	01/01/2020 au 30/06/2020	404,22 EUR

*quelle A
quelle B
quelle C**Bon jour pour
RAC 5/03/2020*

Total HT 1 212,66 EUR
TVA à 10 % 121,27 EUR
Total TTC à régler 1 333,93 EUR

Date de paiement : avant le 09/02/2020 - Aucun escompte pour paiement anticipé

Intérêts de retard : Clients privés: 1,5 ou 3 fois le taux d'intérêt légal (TIL) selon contrat.
Clients publics: taux BCE +7 points ou TIL +2 points selon marché. Professionnels: taux BCE +10 points. Selon Décret n°2012-1115, en sus un forfait de 40 EUR par facture pour les Professionnels.

- 1) Paiement par virement, compte OTIS:IBAN: FR76 3000 4013 2800 0115 6298 704 -BIC: BNPAFRPPXXX
Merci d'envoyer vos avis de virements à : OTIS Comptabilité Clients OTIS TSA 60077 93736 BOBIGNY CEDEX 9
- 2) Paiement par chèque : Coupon à détacher et à joindre à votre règlement. A retourner dans l'enveloppe prévue à cet effet. Bien faire apparaître l'adresse de paiement devant la fenêtre.

CLIENT : 605435
CONTRAT : 45043LTN
FACTURE : VMF5750874
MONTANT TTC : 1333.93 EUR

OTIS
TSA 60077
93736 BOBIGNY CEDEX 9

04000005750874000000000071829

133393

Votre n° de client est le : **605435****Facture**

ORIGINAL

Date **10/07/2020****CABINET GERLOGE
9 RUE LA BRUYERE
75009 PARIS****16 JUL. 2020**

946066 19 11 1/1

**SDC 11 RUE GASTON REBUFFAT
C/O CABINET GERLOGE
9 RUE LA BRUYERE
75009 PARIS****Concerne
45O43LTN0001
12 GASTON REBUFFAT
75019 PARIS**

Référence client :

N° pièce : **VMF 5979860**

Page 1 / 1

NATURE DES PRESTATIONS Entretien du 01/07/2020 au 31/12/2020

					HT	
NYN08	PORTE DIVERS PORTIS	du	01/07/2020	au	31/12/2020	404,22 EUR
NYN09	PORTE DIVERS PORTIS	du	01/07/2020	au	31/12/2020	404,22 EUR
NYN10	PORTE DIVERS PORTIS	du	01/07/2020	au	31/12/2020	404,22 EUR



Total HT	1 212,66 EUR
TVA à 10 %	121,27 EUR
Total TTC à régler	1 333,93 EUR

Date de paiement : avant le 09/08/2020 - Aucun escompte pour paiement anticipé**Intérêts de retard :** Clients privés: 1,5 ou 3 fois le taux d'intérêt légal (TIL) selon contrat.
Clients publics: taux BCE +7 points ou TIL +2 points selon marché. Professionnels: taux BCE +10 points. Selon Décret n°2012-1115, en sus un forfait de 40 EUR par facture pour les Professionnels.Pour tout renseignement, contactez :
Isabelle BLECH - 56307 TERTIAIRE
1 Avenue des Marguerites 94390 BONNEUIL-SUR-MARNE
Tél. : 0145131880 Fax : 01-45-13-18-81

- 1) Paiement par virement, compte OTIS:IBAN: FR76 3000 4013 2800 0115 6298 704 -BIC: BNPAFRPPXXX
Merci d'envoyer vos avis de virements à : OTIS Comptabilité Clients OTIS TSA 60077 93736 BOBIGNY CEDEX 9
- 2) Paiement par chèque : Coupon à détacher et à joindre à votre règlement. A retourner dans l'enveloppe prévue à cet effet. Bien faire apparaître l'adresse de paiement devant la fenêtre.

**CLIENT : 605435
CONTRAT : 45O43LTN
FACTURE : VMF 5979860
MONTANT TTC : 1333.93 EUR****OTIS
TSA 60077
93736 BOBIGNY CEDEX 9**

3600000597986000000000071829

133393

Société de courtage d'assurances
Boîte Postale 40660
75826 Paris Cedex 17
France

T: 01 53 04 31 40
F: 01 53 04 31 49

contact@grouperouge.fr
www.grouperouge.fr

reglement immediat recu de 1/3 et

Grille A

Association ASL FLANDRE SUD
REPRESENTEE PAR LE CABINET GERLOGE
9 RUE LA BRUYERE

75009 PARIS

Paris, le 2 mars 2020

Affaire suivie par Marie HAESTESKO
☎ 01 71 93 64 53 📠 01 53 04 31 49
@ m.haestesko@grouperouge.fr

N/REF : 2019-145 (à rappeler svp)

V/REF : CG/FA // ASL FLANDRE SUD
Sinistre : INCENDIE du 03/05/2019
Risque : 11-13 rue Gaston Rebuffat 75019 Paris
Police : 5702771404
Tiers : NÉANT

Sur quelle clé ?

04 MAR. 2020

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous remettre sous ce pli un chèque d'un montant de :

2766,50 €

en règlement de l'affaire citée en références et correspondant à :

- l'indemnité immédiate suivant les conclusions de l'expert et conformément à votre acceptation. Le différé de 990 € vous sera réglé dès réception de la facture des travaux de remise en état (ou de rachat des biens sinistrés).

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Important :

Vous disposez d'un délai de 2 ans à compter de la date du sinistre pour nous présenter la (ou les) facture(s) des travaux et bénéficier de l'indemnité différée ; au-delà, la prescription biennale sera applicable (Article L114-1 du Code des assurances).

M. HAESTESKO
COURTAGE d'ASSURANCES
BP 40660
75826 PARIS Cédex 17

Société de courtage d'assurances
Boîte Postale 40660
75826 Paris Cedex 17
France

T: 01 53 04 31 40
F: 01 53 04 31 49

contact@grouperouge.fr
www.grouperouge.fr

28 MAI 2020

Association ASL FLANDRE SUD
CABINET GERLOGE
9 RUE LA BRUYERE

75009 PARIS

Paris, le 25 mai 2020

Affaire suivie par Marie HAESTESKO
☎ 01 71 93 64 53 📠 01 53 04 31 49
@ m.haestesko@grouperouge.fr

N/REF : 2019-145 (à rappeler svp)

V/REF : CG/FA // ASL FLANDRE SUD
Sinistre : INCENDIE du 03/05/2019
Risque : 11-13 rue Gaston Rebuffat 75019 Paris
Police : 5702771404
Tiers : NÉANT

9206 - 7130 - 10 952

28 MAI 2020

INDEMN DIFFEREE INCENDIE S/SOL

Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous remettre sous ce pli un chèque d'un montant de :

990,00 €

en règlement différé de l'affaire citée en références et représentant l'indemnité définitive et/ou différée vous revenant.

En espérant vous avoir apporté entière satisfaction,

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'assurance de nos sentiments distingués.

Marie HAESTESKO

GROUPEROUGE
Courtage d'Assurances
BP 40660
75826 PARIS Cédex 17



Remboursé payées

SYBAT

Rénovation Générale

10/12/2020

FACTURE N° 00380
ADRESSE CHANTIER
11/13 Rue Gaston Rebuffat
75019 Paris (PARKING)

FLANDRE SUD (ASL)
C/O CABINET GERLOGE
9 rue la bruyère
75009 Paris

Travaux concernant des parkings :

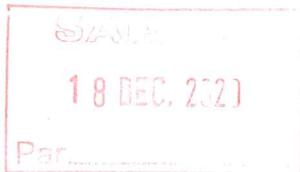
-Fourniture et pose deux serrures poignées pour les portes
à l'escalier de secours

H.T. 235.00€

-Fourniture et pose un verrou de la grille au 4^{ème} sous-sol

H.T. 139.00€

Les travaux du chantier inclus la fourniture des matériels



TOTAL H.T.	374.00 €
T.V.A 10%	37.40 €
T.T.C	411.40 €

*Bon pour paiement
le 14/12/2020*

Mary gull B



SYBAT

Rénovation Générale

28/10/2020

FACTURE N° 00377
ADRESSE CHANTIER
11/13 Rue Gaston Rebiffât
75019 Paris (PARKING)

FLANDRE SUD (ASL)
C/O CABINET GERLOGE
9 rue la bruyère
75009 Paris

Débarras du parking :

- *Des cartons, des sacs, des vitement
- *Débarrasse tout ce qu'il y a dans l'escalier
- *Nettoyer l'escalier entre RDC au 4ème sous-sol

H.T 255.00€

- *Débarrasse tout ce qu'il y a dans le local
- *Mis en sacs poubelle 130 litres.
- *mis en sacs gravant.

H.T 145.00€

- *transport.
- *Mis à la déchèterie payante.

H.T ?89.00€

Nettoyage Générale à la fin de débarras.

-Nettoyage à la fin de chantier

TOTAL H.T.	489.00€
T.V.A 10%	48.90€
T.T.C	537.90€

22 DEC. 2020

PAYÉ

*Bon pour payé
FA @ 14/12/2020
Chary Jull B*

1

Tél. 01.55.84.05.20 - Fax 01.55.84.05.21
www.sesem.fr - facturation@sesem.fr

SAS au capital de 289 000 € - TVA FR 88652022062
SIRET : 652 022 062 00051 - RCS Bobigny - APE 4322B
IBAN : FR76 3000 3038 2900 0201 2964 696
BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP

Facture **20140572** **du** **22/01/2020**

Installation :

ASL BD DE LA VILLETTE RD/223
7 Rue De Kabylie/11 . rebiffat

2/6, Rue de Tanger / 7 rue de Kabylie/

11 rue Gaston Rebuffat

75019 PARIS 19

Cabinet GERLOGE

9 rue La Bruyère

75009 PARIS

France

Client	Votre référence	Représentant
C5001436	Contrat N° 10000086	Service Commercial

Désignation

Quantité | Prix unitaire | Remise | Montant | Tva

Période contractuelle du 01 Janvier 2020 au 31 Décembre 2020
Période de facturation de 01 Janvier 2020 au 31 Décembre 2020

CONTRAT 6 visites annuelles TVA taux réduit

Montant de base : 240,55

Révision : $P = P_0 * 0,150 + 0,850 * (S/S_0)$

S₀ : Valeur Juillet 2011 = 478,00

S : Valeur Juillet 2019 = 550,60

Equipement 086-1 - Nombre 1 - 7 Kabylie 3ème S/Sol Emplacem 7

Type équipement VEN PARKING - Ventilation Parking Série

Equipement 086-2 - Nombre 1 - 7 Kabylie 4ème S/Sol Emplacem 13

Type équipement VEN PARKING - Ventilation Parking Série

REFERENCE : ASL FRANCE SUD

1,000	271,610	271,61	0
<p>500 57 05</p> <p>20 FEV. 2020</p> <p>PAYÉ</p>			

SAISI
12 FEV. 2020
Par

Ben pour payer L
FA C M/ce/polo
charge gulle B

Code	BaseTVA	Taux	Montant TVA
0	271,61	10,00	27,16

Total HT	271,61	€
Total TTC	298,77	€
Acompte	0,00	€
Net à payer	298,77	€

Virement à 30 jours fin de mois
Echéance 29/02/20

Nos marchandises sont soumises aux conditions générales de vente mentionnées au verso et notamment à la clause de réserve de propriété.
Indemnité forfaitaire frais de recouvrement: 40 Euro (décret du 02 octobre 2012)